



Assurance dépendance.?

Par **kockim**, le **18/05/2014** à **13:30**

Bonjour

Mon père de 68 ans est tombé dans la cuisine sans se faire trop de mal mais je crains pour son avenir si cela se répétait. Peut-il souscrire une assurance dépendance. ?

Par **zindine**, le **18/05/2014** à **14:28**

bonjour

Le contrat Avenir Autonomie de Groupama peut être souscrit jusqu'à 70 ans. Il protégera votre père en cas de dépendance.

Pour éviter les chutes dont les conséquences graves, non seulement physiquement mais aussi psychologiquement, peuvent entraîner la dépendance, il y a des mesures très simples : rendre les sols moins glissants, éviter les fils électriques non fixés, les passages encombrés, éclairer suffisamment les pièces....

Je vous conseille de faire un devis mutuelle gratuitement sur :

<http://www.choisirassurance.net/comparatif-assurance-auto.php>

Vous trouverez des prix très intéressants, car justement toutes les prestations sont modulables. Pas d'argent jeté par les fenêtres, donc...

Par **sutterr**, le **22/06/2014** à **20:35**

Bonjour,

En principe, cet accident figure sur ton relevé d'informations. Il s'agit d'un document qui retrace ton historique et que chaque assurance demande avant l'adhésion. Ainsi ton nouvel assureur sera informé pour l'accident et il te sera impossible de le cacher. Je te conseillerais une assurance malus car elle est adaptée à ton cas. Peut être que le tarif sera plus élevé mais tu peux déjà te renseigner <http://www.assuranceautomalus.org>

Bon courage.